

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8  
M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX  
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.
Train de marchandises régulier :		Départ de Cahors — 9 h. 30 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 <sup>m</sup> soir.		Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 <sup>m</sup> matin.			

Cahors, le 18 Janvier 1876.

Les nouvelles de Paris, que nous recevons à la date d'hier soir, dernière heure, nous annoncent que la nomination des députés dans la très grande majorité des départements a été empreinte du caractère le plus satisfaisant. Les choix ont porté, assurait-on de la meilleure source, sur les conservateurs qui ont applaudi à l'établissement de la Constitution républicaine conservatrice, à l'exclusion des partis extrêmes.

L'article suivant du Temps donne un résumé des appréciations de la presse sur la proclamation du maréchal de Mac-Mahon. Ce résumé complète celui que nous avons présenté dans notre dernier numéro :

Les appréciations des journaux sur la proclamation du président de la République aux Français se rangent, nuances de détail mises à part, sous deux catégories bien distinctes : il y a ceux qui en approuvent le fond et la tendance; il y a ceux qui s'en montrent désagréablement affectés. Or, veut-on savoir de quel côté se rencontrent les organes républicains? Ils sont tous dans la première catégorie. Sans doute ils regrettent l'emploi d'un mode de communication inusité dans les gouvernements représentatifs. La proclamation aurait pu ne pas être faite sans inconvénient majeur, et elle a le tort de créer un précédent périlleux. Encore sur ce point faut-il constater que la République française se réjouit de voir qu'on se soit écarté des règles admises sous la monarchie parlementaire, ce qui fait que le chef de l'Etat est apparu avec son titre et son caractère véritables de président de la République. Mais, enfin à travers des critiques de pure théorie, il n'est pas un organe du parti républicain constitutionnel qui ne s'associe aux sentiments exprimés par M. de Mac-Mahon et qui ne lui sache gré de ses déclarations si fermes sur la question révisionniste. Nous venons de citer la République française : si nous nous transportons un instant en province, nous trouvons à signaler des vues tout aussi nettes et une adhésion toute aussi franche dans la plupart des feuilles appartenant au parti démocratique.

Ce langage s'éloigne singulièrement de celui que tiennent les journaux légitimistes, bonapartistes ou simplement réactionnaires.

L'Union juge que les expressions employées par le maréchal sont « des plus regrettables » puisqu'elles impliquent le dessein arrêté de pousser jusqu'au bout la loyale mise en pratique du régime républicain. Pour parler ainsi, il faut, non-seulement méconnaître les vrais principes, mais les « considérer comme n'existant pas. »

Selon la Gazette de France, le président de la République se nourrit de chimères s'il croit possible une expérimentation sérieuse de la République : « Il s'entretient à cet égard dans la plus complète illusion. »

Le Pays rappelle avec aigreur au Maréchal que les bonapartistes ont généreusement aidé à le porter au pouvoir, et que néanmoins ils ont été plus persécutés depuis le 24 mai que sous M. Thiers, principalement « par ce vieil invalide de Chabaud-Latour. » Si un pareil état de choses se renouvelait « il ne faudrait plus compter sur nous, » conclut le Pays.

Moins violent dans les termes mais plus agressif

dans les doctrines, l'Ordre se demande s'il faut croire que le président éprouve réellement la confiance que sa proclamation exprime à l'égard des institutions fondées le 25 février; ou bien si l'on doit penser que le président a tenu le langage banalement optimiste d'un sceptique désillusionné. En tous cas, la feuille de M. Rouher oppose aux opinions du maréchal sur la révision, son droit indiscutable de provoquer une prompt modification constitutionnelle en recourant « à la volonté nationale librement consultée. » Pour l'Ordre, le gouvernement du président de la République « n'est qu'un gouvernement de fait. »

Nous ne pouvons prolonger davantage ces citations, mais celles qui précèdent démontrent suffisamment l'appréciation d'ensemble que nous avons énoncée plus haut. On pourrait maintenant se demander à quoi a servi la crise ministérielle, et au profit de qui elle tournera? M. Buffet l'avait engagée hardiment en exigeant que M. Léon Say rompît toute alliance électorale avec deux hommes notoirement conservateurs, mais attachés aux doctrines du centre gauche. Le ministre des finances est resté et restera candidat en Seine-et-Oise avec MM. Feray et Gilbert-Boucher. La prétention soulevée par M. Buffet avait suspendu l'envoi de circulaires nettement libérales, c'est-à-dire absolument opposées à la candidature officielle, que préparaient les ministres de la justice, des finances et de l'instruction publique. L'une de ces circulaires a déjà paru, adressée aux directeurs généraux et aux trésoriers-payeurs généraux. Le ministre des finances y constate l'importance des élections prochaines, « qui ont pour objet de compléter le gouvernement et d'assurer le fonctionnement régulier de la Constitution ». La gravité des circonstances est trop considérable pour que les esprits n'en soient pas agités jusqu'à un certain point. En conséquence, il importe que les agents des finances, chargés de veiller à la rentrée exacte de l'impôt, tout en conservant l'entière liberté de leurs votes « ne se mêlent à aucun degré à cette agitation ». Il est probable, il est même certain que les circulaires de MM. les ministres de la justice et de l'instruction publique ne se feront pas attendre et qu'elles seront conçues dans le même sens : mais voici qui est plus caractéristique encore.

M. de Meaux, ministre du commerce, dans un document publié par le Corrèzien, recommande aux fonctionnaires et aux agents qui dépendent de lui de respecter et de protéger la liberté des suffrages; il leur interdit « d'abuser de l'influence qu'ils peuvent tenir de leur emploi pour peser sur le choix des électeurs »; et si par hasard ces prescriptions étaient méconnues, il exigerait qu'on l'en avertisse aussitôt, et il annonce « qu'il aviserait sans retard ». La circulaire de M. le ministre du commerce est, on le voit, un modèle de correction; M. de Meaux passe pour être, en général, en parfaite communion de vues avec M. le ministre de l'intérieur, et pourtant nous n'espérons aucune manifestation analogue de la part de M. Buffet.

Resterait à examiner la thèse soutenue par anticipation, dans une dépêche de l'agence Havas, et qui consiste à dire que la proclamation du président de la République est une confirmation des paroles prononcées par M. Buffet à plusieurs reprises du haut de la tribune. Sur ce chapitre notre témoignage pourrait sembler suspect. Consultons les journaux qui se rapprochent le plus des idées de M. le vice-président du conseil. Le Soleil déclare qu'il a cherché vainement ce qui a pu justifier une semblable assertion : « Dans aucune de ses déclarations, ajoute-t-il, M. Buffet ne s'est prononcé, comme le fit le maréchal président, contre l'agitation bonapartiste, en vue d'une révision immédiate de la Constitution du 25 février, et nous ne croyons pas que le vice-président du conseil ait jamais non

plus prononcé à la tribune le mot de république avec autant de netteté que le fait le maréchal de Mac-Mahon dans sa proclamation. » Le Journal de Paris insiste, lui aussi, sur le paragraphe de la proclamation relatif à la révision, et il en tire une conséquence tout à fait digne d'être remarquée dans un tel journal : « la nécessité de réviser paraîtra d'autant moins grande au maréchal, dit-il, même « après l'échéance de 1880, que les institutions « actuelles ayant été loyalement pratiquées auraient « été mieux réussies. »

Enfin le Moniteur remarque qu'on a inséré la proclamation à l'Officiel, en la faisant précéder de ces mots : République française; qu'elle est adressée à la nation par le chef de l'Etat, non comme maréchal président, mais comme président de la République.

On se demande comment il sera désormais possible que les préfets osent patronner des candidats ouvertement anticonstitutionnels et plébiscitaires tels que M. Hubert-Delisle. Les circonstances dans lesquelles s'est ouverte, s'est poursuivie et s'est terminée la crise ministérielle, les publications auxquelles elle a donné lieu nous paraissent s'opposer absolument à ce que l'administration de l'intérieur maintienne son ancienne ligne de conduite; ou bien alors il faut admettre que la logique et le sens commun n'ont aucune espèce de poids quand il s'agit de politique électorale.

On vient de voir dans le précédent article que le Soleil, parlant de la proclamation de M. le président de la République, avait exprimé l'avis que « dans aucune de ses déclarations M. Buffet ne s'était prononcé, comme le fait le Maréchal-Président, contre l'agitation bonapartiste, en vue d'une révision immédiate de la Constitution du 25 février. »

Le Français qui passe pour refléter la pensée de M. le vice-président du conseil, affirme que c'est une erreur.

Dans la séance du 24 décembre, dit-il, le vice-président du conseil a blâmé nettement ceux qui « agitent sans cesse devant la France des drapeaux divers, des projets de révision d'une Constitution qui n'a pas encore subi l'épreuve de l'expérience, » et « mettent ainsi leur parti avant l'intérêt sacré de la France, » — c'est-à-dire tous ces bonapartistes dont le programme électorale demande une révision dans le sens de l'Appel au peuple. Et ces paroles de l'honorable ministre de l'intérieur étaient complétées par celles-ci : « Craignez-vous que nous admettions dans cette union « ceux qui diraient que le jour de la révision sera pour eux le jour de la délivrance, et qui font par conséquent de la Constitution une prison dans laquelle, à l'heure actuelle, ils se trouvent peut-être moins mal à l'aise? » Craignez-vous que nous admettions dans l'union conservatrice ceux qui disent et qui impriment, qui ont imprimé il y a quelques jours, « que le vote de la Constitution, le vote du 25 février, était un acte coupable? »

Le Journal de Paris défend, de son côté, M. Buffet en ces termes :

Nous ne savons quelle malchance a poursuivi l'honorable ministre de l'intérieur depuis qu'il a quitté le fauteuil présidentiel; mais le fait est qu'en dépit de la vérité, du sens commun et de son attitude même, M. Buffet, le ministre le plus constitutionnel, le plus parlementaire, le plus libéral peut-être du cabinet, a fini par ne plus être considéré par un très-grand nombre de gens comme

un adversaire résolu de l'empire et du césarisme.

Nous n'avons cessé de réagir, pour notre compte, contre cet entraînement irréflecti du public, certains qu'on se méprenait absolument sur les vrais et intimes sentiments de M. le vice-président du conseil. M. Buffet hait les révolutionnaires; mais il n'aime certes pas les bonapartistes.

Pour mettre d'accord les deux opinions, ne pourrait-on pas dire que les intentions de M. Buffet ne sont pas peut-être suffisamment comprises ou précises?

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 17 janvier.

Les professions de foi sénatoriales qui arrivent des départements ont un fond commun qui mérite d'être signalé, fond essentiellement constitutionnel et mac-mahonien, c'est-à-dire que tous les candidats sans exception, déclarent qu'ils soutiendront la République et le Maréchal. Les nuances distinctives touchent principalement la question de révision sur laquelle les partisans des anciens partis monarchiques passent plus ou moins légèrement, tandis que les candidats républicains déclarent expressément que toute révision éventuelle doit être entendue dans le sens d'une amélioration des institutions républicaines.

Quant aux candidats bonapartistes, ils se soumettent à l'essai républicain jusqu'en 1880 (sauf l'initiative légalement réservée au Maréchal) mais en réclamant l'appel direct à la nation quant l'heure de la révision sera venue. Il est probable que la récente proclamation du Maréchal aura une influence marquée sur les professions de foi qui ne sont pas encore faites et qu'elle contribuera à les accentuer dans le sens constitutionnel et anti-révisionniste.

Le Maréchal-Président a visité hier les hôpitaux militaires du Val-de-Grâce et du Gros-Caillon.

M. Thiers atteint d'un léger refroidissement ne pourra aller à Marseille.

On annonce que la grande duchesse Marie de Russie sœur du Czar, est dans un état désespéré.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Le journal la Patrie estime qu'il n'est point inutile de signaler l'existence des passions révolutionnaires; il nous trouve trop oublieux du « péril social », de la Commune, pour tout dire, car le journal la Patrie en est encore à la Commune; le temps n'a point marché pour lui, il n'a ni désarmé ses haines, ni apaisé ses terreurs. La Commune, à ses yeux, est inséparable de la République; la République en sort et elle est sans cesse menacée d'y retourner si un pouvoir vigilant et fort n'est pas au-dessus d'elle pour veiller sur sa marche et au besoin pour l'enrayer. Le Journal des Débats, demande la Patrie, oserait-il nous affirmer que sous un autre gouvernement que la République la Commune eût pu s'établir et donner à une

guerre civile les proportions effroyables qu'avait prise celle dont Paris a été le théâtre ? Singulière question en vérité, et bien imprudente venant d'un journal qui s'est montré de tout temps si dévoué à l'empire, le grand coupable selon la vérité et selon l'histoire, des calamités et des crimes de cette insurrection que lui seul n'a pas le droit de flétrir ! Il sied bien de le prendre de si haut avec le régime républicain, vainqueur de la guerre civile et pacificateur de la nation, quand on parle au nom de cet empire balayé en un jour, en une heure, sans révolution, sans combat, de cet empire qui n'a pas même été chassé ni condamné au 4 septembre ! Où l'aurait-on pris pour le chasser ? où l'aurait-on saisi et appréhendé pour le condamner ? Il n'existait plus, et l'on n'en apercevait pas même l'ombre ! Le redoutable ennemi, en vérité, qu'eussent trouvé là les soldats de la Commune, et comme il eût fait beau le voir aux prises avec la plus terrible insurrection qu'aient encore enregistrées les annales de la guerre civile !

Mettre la Commune au compte de la république, laquelle n'existait pas encore, sous le gouvernement du 4 septembre, c'est une pitoyable calomnie. La vérité, au contraire, c'est que la troisième république, a pu triompher de cette révolution que lui avait léguée l'empire comme un don de mort, en s'enfuyant, et la réprimer avec une vigueur et une sévérité dont peu de régimes monarchiques assurément eussent été capables. On l'a dit bien des fois, il n'y a que la nation qui soit assez sûre d'elle-même pour châtier ainsi et pour assumer ces responsabilités terribles ; elle n'y a point failli dans cette circonstance, ni elle, ni ceux auxquels elle avait délégué ses pouvoirs pour réprimer et pour punir.

**Soleil.**

Le Gaulois s'écrie avec une sorte de solennité assez bizarre, qu'après avoir lu le Manifeste du maréchal-président, il n'hésite pas à inscrire sur son bulletin de vote ; « La Constitution avec le maréchal », par opposition à M. Laboulaye qui a dit : « La République avec le maréchal ».

Le Gaulois paraît croire que la Constitution ce n'est pas la République, et que la République ce n'est pas la constitution. Il paraît convaincu que dire la Constitution avec le maréchal, c'est autre chose que dire la République avec le maréchal.

Nous avouons ne pas comprendre la profondeur de cette distinction. C'est trop subtil pour notre intelligence.

C'est absolument comme si, en 1853, on avait prétendu que dire : la Constitution avec l'empereur, ce n'était pas la même chose que dire : l'empire avec l'empereur.

Le Gaulois voudrait sans doute se persuader à lui-même que nous ne sommes pas en République. Puisqu'il y tient, nous lui laisserons cette satisfaction aussi innocente que puérile.

**Informations**

M. Raoul Duval est tellement tiraillé dans tous les sens par les soins de sa gloire et de sa fortune électorales, qu'on le dit presque malheureux : il ne sait plus où fixer sa popularité, où attacher sa grandeur. On voit son ambition vagner, ondoyante et diverse, du quartier de l'Elysée à celui de Ménilmontant, de Rouen à Louviers. Par malheur, l'Elysée dit à Ménilmontant : « Pourquoi ne gardez-vous pas M. Raoul Duval ? » Et Louviers dit à Rouen : « Pourquoi M. Raoul Duval vous abandonne-t-il ? » Si bien qu'à force de renvoyer l'honneur et le bonheur d'élire le jeune homme d'Etat bonapartiste, les électeurs des quatre arrondissements où se déploie et se répand sa personne politique finiront apparemment par ne pas plus l'élire en Normandie qu'à Paris.

(Français).

Madrid, 16 janvier.

Le Saint-Siège a fait savoir par le télégraphe qu'il agréait la nomination de M. de Cardenas, comme ambassadeur d'Espagne à Rome.

Rome, 16 janvier.

Il y a ce soir un dîner diplomatique au Quirinal.

M. de Cardenas est attendu le 1<sup>er</sup> février. Le Vatican a envoyé des instructions aux

évêques de Cologne et de Trèves pour tâcher de trouver le moyen d'empêcher leur destitution.

M. Gambetta est arrivé dans la nuit du 15 au 16 à Marseille ; il a reçu la visite de quelques intimes et l'on parle d'un banquet qui lui serait offert, mais ce banquet ne serait pas public à cause de l'état de siège. M. Gambetta réviserait lui-même la liste des invités.

**LA BANDE DES ASSUREURS.**

On lit dans l'Evénement :

« Les polices de la plupart des Etats d'Europe et d'Amérique vont avoir une terrible enquête à suivre, une enquête dans laquelle il va falloir descendre à d'incommensurables profondeurs d'atrocité.

« Vous vous rappelez cette épouvantable explosion à bord du steamer allemand *Moselle*, dans le port de Brême, qu'un misérable nommé King a fait sauter avec de la nitro-glycérine, dans le but de se faire payer par des compagnies des marchandises qu'il avait assurées pour deux ou trois cents fois leur valeur ? King avait introduit à bord du bâtiment une caisse pleine de la substance explosive, au milieu de laquelle il avait placé un mouvement d'horlogerie qui devait, au bout d'un temps donné, déterminer la chute d'un marteau et provoquer ainsi la déflagration des gaz. Mal réglé, le mécanisme fit tomber le marteau trop tôt. La caisse sauta dans le port, et King, voyant les soupçons se porter sur lui, se brûla la cervelle.

« Eh bien, d'après de nouveaux renseignements qu'on a recueillis, il paraît que King appartenait à une bande, une bande parfaitement organisée, la *Bande des Assureurs*. Inutile d'insister sur la base du système des misérables. Ils assuraient pour trois ou quatre cent mille francs, comme contenant des diamants, une caisse remplie de nitro-glycérine. Le navire sautait en pleine mer, par une cause inconnue, et les compagnies n'avaient qu'à payer.

« On se souvient qu'il y a quatre ans un magnifique transatlantique, la *City of Boston*, périt, si mystérieusement au cours d'une traversée d'Europe en Amérique, que jamais plus on n'en entendit parler. Eh ! bien, on croit avoir les preuves positives aujourd'hui que le *City of Boston* a sauté, et que les auteurs de l'explosion sont William King et sa bande.

« On a découvert encore qu'il y a six mois les complices du même William King ont déposé au bureau de New-York de la *Compagnie générale transatlantique* une caisse toute semblable à celle de la *Moselle*. Si cette caisse ne fut pas expédiée, ce fut parce que William King avait tenté de l'assurer pour une si forte somme qu'aucune des compagnies de New-York n'avait voulu s'en charger.

« Il semble également prouvé que la *bande des assureurs* a causé la perte du steamer *Queen of Ceylan*, dans la mer Rouge, et bien d'autres naufrages, dont les polices de tous les pays vont simultanément se mettre à chercher les traces.

**TURQUIE.**

Les nouvelles semblent très-favorables à l'issue de la démarche projetée des grandes puissances. Toutes les alarmes que l'on avait tenté de répandre à ce sujet sont absolument démenties par les faits. Les journaux anglais eux-mêmes, qui, tout d'abord, se montraient peu sympathiques à une médiation diplomatique, en reconnaissent aujourd'hui l'utilité pratique. Si le cabinet anglais n'a pas encore fait connaître son sentiment favorable à la Note du comte Andrassy, on considère ce retard comme n'impliquant nullement ni une hésitation, ni encore moins un refus. On ajoute même que les intentions du gouvernement de Constantinople, autant qu'on les a pu pressentir déjà, sont tout à fait conciliantes sur ce sujet.

**ESPAGNE**

On écrit de Saint-Sébastien, le 15 janvier 1876 :

Ainsi que vous l'ont appris les dépêches, la campagne du Nord n'est pas encore ouverte et les opérations militaires ont subi des entraves successives, provenant tantôt des préoccupations politiques, tantôt de l'inclémence du temps.

D'après mes renseignements, le plan de

campagne a été modifié de nouveau dans le dernier conseil des ministres et l'attaque d'Estella que voulait le général Martinez Campos, n'aura lieu que plus tard, c'est-à-dire lorsque la frontière sera occupée par l'armée, et que St-Sébastien, Hernani, Guétaria, Reuteria, auront été dégagés.

Le général Moriones attend toujours des ordres pour agir. Les troupes sont prêtes à l'attaque, mais il est à craindre que d'ici fin du mois, elles ne sortent de leurs lignes.

Ce sont évidemment les rivalités qui existent entre Querada et Campos, qui ont causé les retards et les modifications de ces temps derniers. Les opérations eussent sans cela pu commencer dès le 20 décembre dernier et donner des résultats avant les neiges.

En ce moment les montagnes sont inaccessibles. Dans quelques jours, le dégel les rendra impraticables ainsi que les routes et chemins qui sillonnent les provinces rebelles.

Le prétendant est en ce moment à Estella. Le 12 il a passé en revue le 3<sup>e</sup> bataillon Navarrais, et a décoré son drapeau de la croix de San-Fernando en souvenir de l'affaire de Lacar.

On évalue actuellement à 50 mille hommes armés, les forces militaires du carlisme dans les quatre provinces. Je crois néanmoins ce chiffre un peu exagéré. Quant à l'artillerie elle est forte aujourd'hui de 108 pièces. Les carlistes ont organisé la défense d'une façon formidable. Le C<sup>te</sup> de Caserte est toujours généralissime ou mieux grand chef d'état-major. Carrasa a été opposé à Quesada et à Loma sur les frontières de Biscaye et d'Alava. Perula avec ses navarrais tient tête à Martinez-Campos autour d'Estella et au Nord de Pampelone. Rodriguez commande les lignes de Guipuzcoa et couvre une partie de la frontière. Au centre se trouve Cervero avec 10 bataillons d'élite, prêt à se porter sur un point ou sur l'autre au moment du danger.

**Chronique locale**

Le *Journal officiel* publie un décret portant que vu les difficultés des communications dans plusieurs départements, l'article 15 du décret du 3 janvier est ainsi modifié : « Si la majorité des membres en exercice des conseils municipaux ne se rend pas à la séance de demain 16, le maire convoquera de nouveau le conseil pour le 18. Si ce jour le nombre des conseillers présents est encore insuffisant, une nouvelle convocation aura lieu pour le 20 et ce jour-là l'élection se fera, quel que soit le nombre de membres présents.

« Dans les départements où le manque de communications rend impossible une deuxième et une troisième convocation, comme il est dit ci-dessus, la convocation sera faite par des termes plus éloignés. »

Voici, d'autre part, le texte de la circulaire adressée par le ministre de l'agriculture aux préfets :

Paris, le 6 janvier 1876.

Monsieur le préfet,

Durant la période électorale, il importe que les fonctionnaires et agents du gouvernement, quels qu'ils soient, ne méconnaissent pas les résolutions qu'il a hautement manifestées et qui consistent, avant tout, à respecter et à protéger la liberté des suffrages. J'ai pleine confiance que ceux qui relèvent du ministère de l'agriculture et du commerce ne manqueront pas à ce devoir. Ils n'abuseront pas de l'influence qu'ils peuvent tenir de leur emploi pour peser, contrairement à nos intentions, sur le choix des électeurs.

Il vous appartient, monsieur le préfet, d'y tenir la main. Les vérificateurs des poids et mesures, en particulier, sont en rapport avec des catégories nombreuses d'électeurs ; la loi les place sous votre surveillance. Si l'attitude ou les actes de quelques-uns d'entre eux, ou de tous autres fonctionnaires de mon administration donnaient lieu à des plaintes, que je suis loin de prévoir, et qui vous paraîtraient fondées, je vous serais obligé de m'avertir, et j'aviserai sans retard.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, C. DE MEAUX.

Le ministre des finances vient d'adresser la circulaire suivante aux agents de son administration :

Messieurs les directeurs généraux, Messieurs les trésoriers-payeurs généraux, Les élections pour le choix des sénateurs et des

députés vont, pendant la dernière moitié du mois de janvier et pendant tout le mois de février, précéder un grand nombre de personnes. Leur importance est, en effet, capitale, puisqu'elles ont pour objet de compléter le gouvernement et d'assurer le fonctionnement régulier de la Constitution ; elles peuvent en conséquence, amener une certaine agitation dans les esprits.

Il faut que l'administration des finances ne soit, à aucun degré, mêlée à cette agitation.

Chargés de veiller à la rentrée exacte de l'impôt et à l'acquittement régulier des dépenses publiques les agents des finances doivent, tout en conservant l'entière liberté de leurs votes, se renfermer scrupuleusement dans le rôle qui leur est réservé. Je vous prie de donner des instructions dans ce sens aux agents qui sont placés sous vos ordres.

Vous aurez à leur faire savoir qu'ils ne doivent assister à aucune réunion, ni apposer leur nom au bas d'aucune circulaire ou d'aucune affiche ; ils ne doivent prendre part, enfin, à aucune manifestation lorsque les résultats seront proclamés. C'est à ce prix seulement qu'ils pourront conserver auprès des contribuables une autorité, qu'il leur est si nécessaire de pouvoir exercer dans l'intérêt des finances de l'Etat.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée et de mon attachement.

Le ministre des finances, Léon SAY.

Le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts a adressé la circulaire suivante aux correspondants du ministère, aux bibliothécaires, pour la préparation des documents relatifs aux états-généraux, avant 1789, dont le comité désire faire une publication :

Paris, le 11 janvier, 1876.

Monsieur,

Depuis longtemps, le comité des travaux historiques et des sociétés savantes s'occupe d'un grand projet de publication des documents inédits relatifs aux états-généraux du quatorzième au dix-septième siècle.

M. Georges Picot a été chargé de rassembler les divers éléments qui ont pu être recueillis jusqu'ici et indiquer les travaux exécutés et ceux qui restent à accomplir.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que le comité a entendu et approuvé dans sa dernière séance, sur l'état de la question, en vous priant de lire attentivement et de vous rendre exactement compte des difficultés à surmonter et pour lesquelles je réclame votre concours éclairé. Je vous demanderai particulièrement d'apporter votre attention sur les points suivants :

1<sup>o</sup> Décrire les documents manuscrits relatifs aux tenues d'états-généraux, en mentionner l'étendue dans le cas où ils paraîtraient inédits, indiquer si la copie pourrait en être faite aisément.

2<sup>o</sup> Pour les fonds d'archives qui doivent renfermer des textes relatifs aux tenues d'états-généraux et notamment pour les registres municipaux et les registres capitulaires, proposer le meilleur mode de dépouillement en vue d'obtenir l'indication ou la copie des morceaux se rattachant à la publication projetée.

3<sup>o</sup> Faire connaître s'il se trouve dans le département des collections particulières qui pourraient contenir des pièces de cette nature ; indiquer le nom du propriétaire et les moyens de faire réussir une demande de communication ;

4<sup>o</sup> Indiquer sommairement les documents relatifs aux états provinciaux ; n'insister que sur les sessions qui ont immédiatement précédé ou suivi les réunions d'états-généraux et sur les pièces qui ont un trait direct à ces assemblées ;

5<sup>o</sup> Indiquer les recherches et les publications faites sur les états ou sur toute autre matière qui s'y rattache par des savants du département ; mentionner les pièces détachées qui ont été publiées ;

6<sup>o</sup> Enfin je recommanderai spécialement à MM. les conservateurs de bibliothèques dont le catalogue n'a pas été publié, de transcrire la partie du catalogue contenant la description des pièces originales imprimées et des publications relatives aux états-généraux. Si le catalogue n'est pas complet sur ce point, décrire les articles, en ayant soin de mentionner, à la suite du titre entier, le format, le lieu, la date et le nombre de pages.

Permettez-moi, monsieur, d'espérer que vous voudrez bien, dès à présent, entreprendre vos recherches et m'en faire parvenir les résultats dès que vous les aurez terminés.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

H. WALLON.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, et aux généraux commandant les corps d'armée, des instructions au sujet des militaires et marins blessés pendant la dernière guerre ou devenus infirmes, qui n'ont pas encore réclamé la pension à laquelle ils peuvent prétendre ou qui ont des droits à une augmentation de pension en raison de l'aggravation de leur état.

Ces instructions rappellent que le décret du 23 janvier 1875 a prorogé exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 1876, les délais accordés par la législation en vigueur pour se mettre en instance de pension.

Il importe de donner une nouvelle publicité aux dispositions bienveillantes contenues dans ce décret, puisque les demandes qui seraient formulées postérieurement au 31 décembre 1876, ne sauraient plus être accueillies.

Après les mesures qui ont été prises pour en répandre la connaissance, les militaires et les marins dont les réclamations devraient être, écartées, ne pourraient plus imputer qu'à leur propre négligence de se voir privés de toute récompense.

Les infirmités donnant droit à pension sont : la cécité, l'amputation d'un membre, ou pour les officiers l'impossibilité de servir, et pour les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats l'impossibilité de subvenir à l'existence par le travail.

Les militaires et marins qui se trouvent dans l'une ou l'autre de ces positions doivent adresser une demande à l'autorité militaire du lieu de leur résidence, et il sera immédiatement procédé à un examen attentif pour constater l'état des infirmités dont ils sont atteints.

On lit dans les Journaux du Midi :

La gendarmerie de Narbonne, agissant en vertu d'un arrêté du préfet de l'Aude, relatif aux mesures à prendre contre la propagation du phylloxera, vient de saisir six mille ceps de vigne qui étaient transportés pour être plantés dans une propriété d'un département voisin.

C'est bien ; mais l'interdiction de transporter les plantes de certains départements infectés, à d'autres départements est une mesure insuffisante. Ce qu'il faudrait surtout, c'est ce que demande depuis plus d'un an avec insistance un député du Lot, que tous nos viticulteurs connaissent bien, à savoir que le gouvernement français interdise l'entrée aux plans américains, qu'on tous les phylloxera sans exception.

Les propriétaires auxquels le phylloxera a déjà enlevé leurs vignes les remplacent par les vignes américaines, qui vivent parfaitement avec le phylloxera et qui produisent des quantités considérables de vin tout à fait mauvais. Ils ne se préoccupent que d'eux, et ne songent pas que ces plans américains qui leur rendent au double leurs anciennes récoltes, sont des foyers d'infection, c'est-à-dire des pépinières d'insectes qui peuvent successivement envahir toute la France.

Nous les avons déjà à nos portes, dans le Lot-et-Garonne et la Dordogne.

La question de la suppression des adjudants-majors d'infanterie est vivement discutée au ministère de la guerre. Il est probable qu'elle sera tranchée par la suppression de ce grade. Cette mesure, si elle était prise, permettrait de monter sans trop grande dépense les capitaines de compagnie.

La nouvelle école de bataillon vient d'être enfin terminée. Elle a été soumise à chacun des commandants de nos dix-huit corps d'armée, qui devront envoyer au ministre de la guerre leur avis sur la théorie nouvelle.

Le Courrier de Tarn-et-Garonne, annonce que la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de la veuve Grieumard, condamnée à mort par la cour d'assises de Tarn-et-Garonne.

LA NEIGE.

L'abondance des neiges tombées dans le Midi jette une grande perturbation dans le service des courriers.

Nous apprenons que la circulation est forcément interrompue entre Béziers et Milhau, où l'on compte 1 mètre 20 centimètres de neige sur les voies.

Les communications sont très-difficiles dans l'Hérault, l'Aude, l'Aveyron.

Les élections des députés sont impossibles, dimanche, dans beaucoup d'endroits, les instructions administratives n'étant pas encore arrivées.

A Lyon, on est obligé d'allumer le gaz à midi dans les magasins et dans les bureaux.

La Saône subit une crue fort extraordinaire en cette saison. Elle a dépassé son étiage de plus d'un mètre et demi.

Le thermomètre ne monte que par moments à zéro et se tient ordinairement de 4 à 5 degrés au dessous.

De Livourne à Gènes, l'Italie est couverte de neige, il en est de même à Naples, aux environs et sur le Vésuve.

Parmi les nominations au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur, nous remarquons le nom de M. Marguier (Louis-Amable), maréchal-logis de gendarmerie, médaillé militaire, appartenant à la 12<sup>e</sup> légion, dont notre département fait partie.

Pour la médaille militaire, nous remarquons les noms suivants qui appartiennent aussi à la 12<sup>e</sup> légion : Rousseau (Réné), brigadier, Chaudy (Auguste-Blaise), gendarme, Mercier (Louis-Auguste), gendarme, et Schmitt (Robert), gendarme.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 4 au 9 janvier 1876.

Mathématiques élémentaires.

Géométrie. — 1 Vieussens; 2 Rochette.

Rhétorique.

Version latine. — 1 Labro; 2 Delbreil.

Seconde.

id. — 1 Dubreil; 2 Cabanès.

Troisième.

id. — 1 Rigaldies; 2 Valat.

Quatrième.

id. — 1 Barbier; 2 Delpech.

Cinquième.

id. — 1 Rossignol; 2 Maratuech.

Sixième.

Thème latin. — 1 Castagné; 2 Crudy.

Septième.

Français. — 1 Grenat; 2 Mercié.

Huitième.

id. — 1 Arbouys; 2 Bouyssou.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Géométrie descriptive. — 1 Alliet.

Deuxième année.

Mathématiques. — 1 Belloc; 2 Bouloumié.

Première année.

Orthographe. — 1 Lacroutz; 2 Cosse.

Année préparatoire.

id. — 1 Mention; 2 Besse.

Classe primaire. — Première division.

id. — 1 Labro; 2 Fournié.

Deuxième division.

id. — 1 Gaston; 2 Denons.

Troisième division.

id. — 1 Edoux; 2 Bénéch, (Ernest).

Quatrième division.

id. — 1 Manhiabal; 2 Baudel.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

On lit dans l'Echo de la Mayenne :

Un affreux malheur est arrivé, le 1<sup>er</sup> janvier, au château de la Piorée, commune de Saint-Ellier :

Le sieur Léon (Pierre), âgé de 37 ans, garde particulier de M<sup>me</sup> la comtesse de Villefontier, a tué involontairement sa femme, la nommée Procoq (Philomène), âgée de 31 ans, en désarmant son fusil.

Cette femme était allée dîner chez ses parents au bourg et le mari avait mangé au château avec les domestiques. Il partit ensuite, avec son fusil, retrouver sa femme, et il rentra, vers six heures du soir, avec elle. Celle-ci allumait une chandelle, pendant que son mari, tenant son fusil entre les mains, voulut le désarmer; tout à coup, le côté gauche de son fusil double partit, et la femme qui se trouvait à trois pas de son mari, reçut la charge dans le côté gauche, au-dessous du sein; la malheureuse dit en tombant : « Je vais mourir ! »

Fou de douleur, le mari appela au secours, en disant qu'il venait de tuer sa femme. Les personnes du château arrivèrent. On courut prévenir M. Bricard, médecin à Montaudin; mais tous les soins furent inutiles: le coup avait fait balle et toute la charge de plomb avait pénétré dans le corps en perforant les intestins.

Aussi, la pauvre femme mourait le lendemain, à midi.

Cet accident est d'autant plus déplorable que les époux Léon vivaient en parfaite union

Un crime abominable vient d'être commis à la Vallière (Indre-et-Loire).

Les époux Joumier, ayant attiré chez eux dans une maison isolée un sieur Cottereau, le forcèrent, sous menace de mort, de signer un billet de 2,000 fr., puis ils l'attachèrent à la cheminée, et le mari essaya de le tuer à coups de hache.

Ils l'auraient achevé si des enfants, passant devant la maison, n'avaient entendu ses cris et appelé du secours.

Le blessé est dans un état très-grave. Les époux Joumier ont été arrêtés.

Pour la chronique locale A. Layton.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

La correspondance suivante confirme en les développant les renseignements que nous avons reçus hier de Paris :

Versailles, 17 janvier, soir.

Les résultats connus de l'élection des députés sénatoriaux qui a eu lieu hier dans toute la France font bien augurer du résultat d'ensemble qui ne sera guère connu que dans deux ou trois jours. Dans les départements de la Seine, Seine-Inférieure, Vosges, Allier, Vienne, Finistère, Gironde, Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Eure, Indre, Lot, et Lot-et-Garonne, la majorité des députés appartient aux opinions conservatrices. Dans le département de la Seine, les radicaux ne l'ont emporté que dans 27 communes sur 72; il est vrai que la majorité sera déplacée à leur profit par le reste du personnel électoral sénatorial, c'est-à-dire par les conseillers généraux qui presque tous sont aussi membres du conseil municipal de Paris, mais il n'en est pas moins remarquable que la majorité des communes de la Seine ait fait preuve de sentiments modérés.

Les maires ont été partout élus en grand nombre, comme il était aisé de le prévoir. Dans la Seine-Inférieure notamment presque tous les maires ont été élus.

L'élection de M. Buffet dans les Vosges est maintenant assurée.

On ne cite jusqu'ici qu'un département où la majorité des députés paraît acquise à l'opposition, c'est celui des Pyrénées-Orientales. Bien que le comité de la gauche ne doive statuer définitivement que mercredi sur les questions qui doivent être posées jeudi à la commission de permanence, il est dès maintenant certain que le gouvernement ne sera pas questionné sur le dernier incident ministériel. Par contre, on assure que M. Ernest Picard est décidé à interpellier sur la manière dont M. Buffet entend appliquer la loi sur la presse.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à 9 heures, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahou. Le Conseil s'est occupé de l'expédition des affaires courantes. Aucun incident n'est signalé.

Bourse de Paris.

Paris, 18 janvier 1876.

Rente 3 p. %	65.90
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	104.80

Causeries.

II

A mes petits enfants.

Aujourd'hui que la furia des étrennes est passée, nous pouvons reprendre nos causeries familières e

poursuivre notre marche, à travers les excellentes publications de la maison Delagrave spécialement destinées à la jeunesse. Nous avons parlé de la Terre et du Ciel de M. H. Fabre; je viens de parcourir un intéressant ouvrage du même auteur, il est intitulé les Auxiliaires; c'est la revue de l'innombrable armée d'oiseaux, de reptiles et d'insectes qui protège nos moissons et défend ainsi notre vie.

Que peut l'homme contre ces hordes faméliques qui se renouvellent tous les ans dans des proportions incalculables? Se chargera-t-il d'examiner ses champs motte par motte, ses blés épi par épi, ses arbres fruitiers feuille par feuille? C'est à quoi travaillent pour lui chauves-souris, chouettes, hironnelles, fauvettes, mésanges, pinsons, alouettes, lézard, couleuvres, et jusqu'à cet infortuné crapaud que sa hideuse figure a condamné à une exécution séculaire.

Tous ces maudits, ces calomniés, nous viennent en aide, et c'est à les réhabiliter aux yeux des enfants que l'auteur s'est attaché dans ce livre.

Il montre comment nos auxiliaires mettent à la raison ces insectes, ces larves, ces chenilles, la vermine de toute espèce qui dévore nos moissons et nos fruits.

Que de préjugés détruits grâce à ce livre aimable et savant!

M. H. Favre a aussi écrit les Ravageurs, c'est à dire les animaux nuisibles à l'agriculture. Je vous entretiendrai de cet ouvrage aussitôt qu'il me sera parvenu, ainsi que des lectures scientifiques sur la Zoologie et la Botanique etc, etc, du sympathique savant.

Ce que je viens de lire et qui vous intéressera bien fort, mes chers enfants, c'est la Vie et les mœurs des insectes par un professeur bien distingué de l'École Turgot, M. de Montmahou. L'auteur a pensé qu'il y aurait avantage pour le public à trouver condensée en un seul volume la substance même des travaux de Réaumur sur les Insectes. En sacrifiant quelques mémoires peu intéressants, en supprimant tout ce qui n'est plus aujourd'hui, grâce au progrès de la science, d'une exactitude parfaite, en retranchant les longueurs, les redites, les détails surabondants, il a pu conserver, dans la forme même donnée par l'auteur, ce que ces mémoires renferment de réelles et intéressantes et particulièrement cette belle langue scientifique du dix-huitième siècle, dont la clarté égale l'élégance et la simplicité. Dans ce travail délicat c'est à peine si M. de Montmahou a usé de sutures et de transitions; c'est donc, non pas comme il arrive trop souvent en pareil cas, son œuvre propre que nous donnons sous le nom de Réaumur, c'est Réaumur lui-même.

Ainsi compris, le travail de M. de Montmahou s'adresse aussi bien à ceux qui font de l'histoire naturelle une spécialité, qu'aux hommes du monde et aux jeunes gens.

Je vous parlerai bientôt des aventures du Petit-Jean, attrayant récit de la plume si autorisée de M. C. Jeannot, professeur de philosophie près la Faculté des lettres de Montpellier.

UN GRAND PÈRE.

(1) Librairie Delagrave, 58 rue des Ecoles, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 29 (15 JANVIER 1876)

L'inertie de la matière, par M. X. Kretz. — Sir J. Whithworth, ses surfaces planes, ses mesures types et ses canons, par M. Tyndall. La Kabylie, d'après MM. Hanoteau et Letourneux. — Congrès des anthropologistes et médecins allemands, session de Munich. — Les tramways à air comprimé. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 29 (15 JANVIER 1876).

Sorbonne, cours de M. Ch. Lenient: Quinault; l'homme et l'écrivain; l'Astrate et la Mère coquette. — La réorganisation de l'armée en Angleterre, par M. L. Jezerkl. — Causerie artistique. — Causerie littéraire: Odéon, les Danicheff. — Nouvelles universitaires. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du Journal du Lot, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT ALPHONSE MOREAUX
Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consulte jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer.

Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Édité par l'Institut géographique de Paris avec un soin parfait; il offre des renseignements tous nouveaux:

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU;
2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE;
3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de



navigation et les câbles télégraphiques maritimes;
4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer: leur direction est indiquée par des flèches;
5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. Deux de ces globes sont exposés au bureau du Journal du Lot, où l'on peut adresser les demandes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522:

M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralyse, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit:

Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du Sirop et de la Pâte de Nafé de Delangrenier ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, et par un rapport officiel de MM. Barrauel et Cottureau, chimistes de cette Faculté, qui ont reconnu que ces pectoraux ne contiennent ni opium ni sels d'opium, tels que morphine codéine, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans toutes les pharmacies.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Ph<sup>ie</sup> 25, r. Grammont, Paris. — B<sup>is</sup> 2,50. Poste 2,75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

LE DAUPHINÉ est couvert de neige, ainsi que toutes les autres régions désignées dans les prédictions de l'Annuaire Almanachs MARTHEU (de la Drôme) pour 1876.

Agence Générale de consignation de commission, cours du Chapeau rouge, 26, Bordeaux.

Avances sur toutes marchandises, taux modérés, l'organisation de l'agence lui permet de consentir des renouvellements trimestriels ou d'assurer la vente prompte et avantageuse des produits consignés.

Les Courtisanes de l'Antiquité — Marie-Magdeleine, par Marc de Montifaud. — Paris, André Sagnier éditeur, 1 fort vol. in-18. — 3 fr. 60.

M. Marc de Montifaud vient de réimprimer, dans un format portatif, son livre si curieux, Marie-Magdeleine, qui provoqua tant de critiques dans la presse lors de son apparition.

La première partie du livre renferme une remarquable étude sur les courtisanes de l'antiquité; Laïs, Phryné, Sappho, Aspasia, Sémiramis, etc., y sont dévoilées dans toute la véhémence de leur passion, dans tous les débordements de leur vie de plaisirs. M. de Montifaud démontre avec toute la magie du style que par leur esprit, leur beauté, elles ont puissamment servi la cause de l'art et de la civilisation.

La seconde partie est entièrement consacrée à la Courtisane de Magdala. L'auteur, dans un saisissant relief, montre la blonde pénitente sous un jour tout à fait inconnu, et raconte sans ménagements sa vie de pécheresse.

De déductions en déductions, M. de Montifaud arrive à prouver que le grand rêve de la résurrection a été conçu par Magdeleine: que c'est surtout d'après son attestation: « J'ai vu », que le monde s'est écrié: « Il est ressuscité. »

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de réchange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longes-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître, il y a déperdition; le visage devient pâle, l'appétit disparaît et le sang perd sa couleur vermeille naturelle.

Les pilules, poudres, dragées à base de fer, employées pour le reconstituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade, de provoquer de la constipation et souvent de nuire à la digestion. Le Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvénients: c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui, outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os. Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles, régularise le travail de la menstruation et fait disparaître la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

ASINÉMIÉ

CIGARETTES INDIENNES

AU CANNABIS INDICA de GRIMAULT & Co, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes les affections des voies respiratoires.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE

A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tous spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

Le Secret de la Bourse

est envoyé contre 1 fr. 25 en T. P. COMPTOIR DES COUPONS, 10, place de la Bourse, PARIS.

Le Secret de la Bourse

est indispensable à connaître pour faire fructifier les fonds et limiter les pertes à la Bourse.



MONTRES

OR ET ARGENT

REMONTAIOIR

et ÉCHAPPEMENTS

ANCRE, LIGNE DROITE

et A CYLINDRE

HORLOGERIE

LAMELLE, FILS,

RUE DE LA LIBERTÉ

CAHORS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sourcés de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAVERVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certain, guérison rapide par le

CRESSION B. DUPUY

Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINO FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

Table listing various books and their prices, including 'La Sainte Bible', 'Missale Romanum', 'Les Évangiles', 'DUFOR. Grand Atlas universel', 'Grand carte de France', 'Géographie', 'Causes célèbres illustrées', 'Art pour tous', 'PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale', 'BREHM. La Vie des animaux', 'L'École normale', 'BALZAC. Œuvres complètes', 'CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées', 'MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes', 'MIGNAULT. Biographie', 'MARTIN (Henry). Histoire de France', 'LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies', 'LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle', 'DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine', 'SEGUR (de). Histoire universelle', 'DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV', 'LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV'.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles: Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.